

Conditions générales d'inscription au(x) stage(s)

Merci de lire attentivement nos conditions générales d'inscription.

1. Préambule

- 1.1** L'Académie de l'Opéra est une association à but non lucratif, dont l'objectif général est :
- de transmettre et de promouvoir l'amour de l'opéra, de l'opérette, du ballet, de la comédie musicale et des arts de la scène
 - d'offrir aux élèves une plateforme d'orientation artistique
- 1.2** Le présent contrat est à remplir et à signer avant le premier stage suivi.
- 1.3** Les conditions d'inscription et le règlement font parties intégrantes du contrat.
- 1.4** Un des parents / le représentant légal, ou l'élève majeur devra remplir le bulletin d'inscription, accompagné des conditions générales et du règlement signés. Ceux-ci devront nous être transmis au plus tôt avant le début du stage, faute de quoi, l'élève ne pourra pas être accepté(e).
- 1.5** Pour les enfants de moins de 6 ans, une photocopie de sa pièce d'identité valable est requise lors de l'inscription.

2. Durée du contrat

- 2.1** L'élève est inscrit pour le ou les semaines de stage cochées dans le formulaire d'inscription dédié aux stages.
- 2.2** Nos stages débutent le lundi et se terminent le vendredi par un petit spectacle.
- 2.3** Des inscriptions peuvent exceptionnellement être acceptées en cours de stage, se renseigner auprès du secrétariat de l'école pour tout cas spécifique.
- 2.4** Il est impossible de changer de stage sans avoir préalablement averti le secrétariat de l'école, ni de venir à un stage sans avoir préenregistré l'inscription de votre enfant auprès de notre secrétariat via le formulaire d'inscription au(x) stage(s).
Si un enfant se présente à l'un de nos stages sans être inscrit, nous nous réservons le droit de ne pas l'accepter, notamment en cas de sureffectif.

3. Paiement du stage

- 3.1** Acompte de CHF 300.- à payer dès inscription puis le solde de CHF 290.- minimum 2 semaines avant début du stage.
Nous réserverons la place de votre enfant après réception de l'acompte et de sa validation par notre secrétariat.
Merci d'apporter les preuves de paiement du ou des stages avant le début de ceux-ci.
- 3.2** En cas de désistement, l'acompte obligatoire reste dû.
Il est non-remboursable et non-échangeable.
- 3.3** En cas de non paiement après le deuxième rappel, la facture sera envoyée directement aux organismes de recouvrement.
Tout rappel est facturé CHF 20.-.
- 3.4** Tout paiement anarchique occasionne plus de travail comptable et est sanctionné à hauteur de CHF 20.- en frais d'administration.
- 3.5** Des réductions sur les tarifs sont possibles si vous appartenez à une de ces catégories :
- Fratrie, le premier stage est plein tarif, le second stage est à -10%, le troisième stage à -20%, etc
 - Stages multiples, le premier stage est plein tarif, le second stage est à -10%, le troisième stage à -20%, etc
 - Membre de l'association, voir sur le formulaire d'inscription adulte
 - Bourses, faire parvenir la déclaration d'impôts de l'année précédente avec votre demande à notre secrétariat
- Ces rabais ne sont pas cumulables.
- 3.6** Paiements échelonnés possibles après validation par notre secrétariat.
- 3.7** Une fois l'inscription validée, aucun remboursement n'est possible.
- 3.8** Toute relance concernant le paiement du ou des stages engendrera des frais de rappel de CHF 20.-, ainsi qu'une procédure juridique.
- 3.9** Le tarif des stages est susceptible d'un réajustement annuel, effectif l'année suivante.

4. Renvoi

- 4.1** L'Association Académie de l'Opéra se réserve le droit de renvoyer un(e) élève pour :
- indiscipline répétée, impolitesse envers les professeurs ou les autres élèves, fautes graves telles que « phishing » d'élèves, etc
 - vol du matériel et/ou de la méthodologie pédagogique
 - non-paiement de l'écolage
- Le tarif du ou des stages ne sera pas remboursé si un(e) élève est exclu(e) pour les raisons susmentionnées.

Suite des conditions générales d'inscription au(x) stage(s)

5. Absences

- 5.1 En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat par téléphone ou par e-mail 24 heures à l'avance.
- 5.2 Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.
- 5.3 L'Association Académie de l'Opéra n'est ni une garderie, ni une pharmacie. Tout enfant malade ne sera pas accepté au stage et sera renvoyé chez lui.

6. Evaluations, auditions, concerts et spectacles, matériel pédagogique

- 6.1 Une fois l'inscription de votre enfant validée par nos soins, sa présence au spectacle de fin de stage est impérative.
- 6.2 L'Association Académie de l'Opéra se réserve le droit d'utiliser les images (photos, vidéos et enregistrements sonores) prises dans le cadre de l'association dans le respect du droit de l'enfant et de sa protection, à des fins publicitaires ou non, pour toutes publications sur différents supports de communication, sauf mention contraire écrite adressée au secrétariat de notre association.
- 6.3 L'arrivée exceptionnelle en cours de stage ne donne pas droit à la participation aux spectacles et concerts, sauf dérogation spécifique.
- 6.4 **Les élèves sont tenus de venir à tous les cours avec leur matériel pédagogique et la tenue adéquate. L'oubli répétitif, la perte ou la dégradation du matériel de l'école engendrera des frais en sus, à votre charge.**

7. Assurance

- 7.1 L'élève doit posséder une assurance personnelle contre les risques en matière d'accidents et de responsabilité civile. En cas de non-respect de cette clause, l'Association Académie de l'Opéra sera déchargée de toute responsabilité.

8. For juridique

- 8.1 La méthode enseignée par Mme FRANK lui appartient de plein droit et ne peut être enseignée que par les personnes autorisées.
- 8.2 Le parent ou représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.
- 8.3 En cas de contestation, les parties font attribution aux tribunaux compétents du Canton de Genève.

En signant le bulletin d'inscription au(x) stage(s), vous certifiez avoir lu et approuvé les conditions générales d'inscription au(x) stage(s) de l'Académie de l'Opéra.

Lu et approuvé, le

Signature